

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 10 juin 2021

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 9 juin 2021, à 21 heures 25, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot.

M. Sylvain Bergeron est absent.

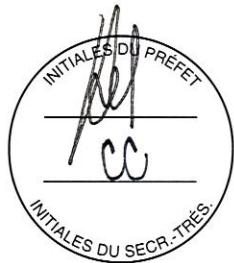
Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 21 heures 25.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC.

Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole. Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 mai 2021
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 12 mai 2021
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 mai 2021
7. Collecte des matières alimentaires – Besoin de fournitures - Projet-pilote
8. Règlement 2021-02 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle – Avis de motion
9. Règlement 2021-02 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle – Projet
10. Refonte du guide et de la carte touristique 2022 – Octroi de contrat
11. Captation et production de capsules vidéo des membres du Regroupement des Équipements culturels de l'Île (RÉCI) - Lancement d'un appel d'offres sur invitation
12. Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2017-2019 – Transfert des sommes résiduelles
13. Inventaire des bâtiments agricoles – Demande d'ajouts
14. Entente sur la protection et la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025
15. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
16. Garde côtière auxiliaire canadienne
17. Achat équipements informatiques
18. Adoption des dépenses du mois de mai 2021
19. Correspondance
20. Varia



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

21. Période de questions
22. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

Résolution 2021-06-84

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-06-85

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 mai 2021

Résolution 2021-06-86

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 12 mai 2021, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 12 mai 2021

Il n'y a pas de suivi.

6• Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 mai 2021

Résolution 2021-06-87

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 mai 2021, tel que déposé.

7• Collecte des matières alimentaires – Besoin de fournitures - Projet-pilote

Résolution 2021-06-88

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans a signifié à la ville de Québec, via la résolution 2021-02-07, sa volonté de conclure une entente intermunicipale relative notamment, au traitement des résidus alimentaires ;

Considérant les résultats d'un projet-pilote initié par la ville de Québec auprès de citoyens quant à la performance de deux modèles de contenants et sacs pour la collecte domestique des résidus alimentaires ;

Considérant que dans le cadre du projet de collecte des résidus alimentaires, la ville de Québec désire aller en appel



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

d'offres pour l'approvisionnement en contenants et en sacs pour les résidus alimentaires domestiques ;

Considérant que la ville de Québec offre à la MRC de participer à son appel d'offres ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de :

- participer à l'appel d'offres de la ville de Québec pour l'approvisionnement de 3 700 contenants de cuisine et de 300 000 sacs (estimation annuelle) pour les résidus alimentaires domestiques ;
- mandater le préfet et la directrice générale à signer tout document afférent.

8• Règlement 2021-02 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle – Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Lina Labbé que le règlement #2021-02 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil des maires le 7 juillet 2021.

9• Règlement 2021-02 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle – Projet

Résolution 2021-06-89

Attendu que le Règlement numéro 2019-03 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la MRC le 4 décembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec ;

Attendu que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

Attendu que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 9 juin 2021 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** que le projet de règlement 2021-02 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 7 juillet 2021 et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

2. Le Règlement numéro 2019-03 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la MRC doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La MRC, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 8, 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10• Refonte du guide et de la carte touristique 2022 – Octroi de contrat

Résolution 2021-06-90

Attendu que la MRC a transmis, en avril 2021, un appel d'offres sur invitation auprès de onze (11) firmes pour la refonte du guide et de la carte touristique 2022 ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) propositions ;

Attendu que les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé de la co-propriétaire du Moulin de St-Laurent et membre du Comité Tourisme, de la directrice, de la conseillère touristique et adjointe à la direction générale et de la responsable du Bureau d'accueil touristique de la MRC ;

Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que l'Agence M, Caméléon et HD Marketing ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des firmes ;

Attendu que lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
Agence M	72	59 995 \$	22,0	2
Caméléon	85	44 825 \$	32,3	1
HD Marketing	90	73 288 \$	20,5	3

En conséquence, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat à Caméléon pour la refonte du guide et de la carte touristique 2022, pour une somme de 44 825 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 25 mai 2021, à même les surplus cumulés non affectés de :
 - 18 498,33 \$ à la suite du transfert du CLD à la MRC ;
 - 15 590,21 \$ du FDT ;
 - 10 736,79 \$ de la MRC.

11• Captation et production de capsules vidéo des membres du Regroupement des Équipements culturels de l'Île (RÉCI) - Lancement d'un appel d'offres sur invitation

Résolution 2021-06-91

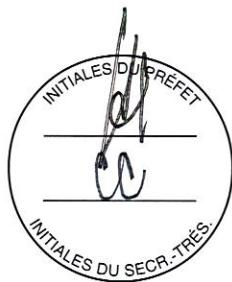
Considérant qu'une des actions priorisées à l'intérieur de l'Entente de développement culturel de la MRC supporte la promotion des membres du Regroupement des équipements culturels de l'Île d'Orléans ;

Considérant qu'il est essentiel que lesdits membres puissent disposer de matériel visuel de haute qualité parmi leur gamme d'outils promotionnels ;

Attendu qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la captation et la production de capsules vidéo présentant notamment l'unicité des membres, leur pouvoir attractif, ainsi que leur programmation d'activités ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC soit :

- autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour la captation et la production de capsules vidéo pour les membres du Regroupement des équipements culturels de l'Île ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

12• Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2017-2019 – Transfert des sommes résiduelles

Résolution 2021-06-92

Considérant la Convention signée en 2017 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans pour la mise en place du Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PAR) 2017-2019 ;

Considérant que le PAR 2017-2019 disposait d'une enveloppe budgétaire de 700 000 \$ et que l'enveloppe de 300 000 \$ disponible la dernière année était financée à la hauteur de 66,67% par le ministère de la Culture et des Communications ;

Considérant que des aides financières totalisant 651 780,77 \$ ont été engagées à même le PAR 2017-2019 et que la totalité sera versée au cours des prochains mois ;

Considérant la somme résiduelle de 48 219,23 \$ de la troisième année du PAR 2017-2019, dont 32 146 \$ est financé par le MCC ;

Considérant la Convention signée en 2019 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans pour la mise en place du Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PAR) 2019-2024 ;

Considérant que pour bénéficier du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), la MRC a mis fin au PAR 2019-2024 le 31 décembre 2020 ;

Considérant la Convention signée en 2021 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans pour la mise en place du Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PAR) 2021-2023, à même le PSMMPI ;

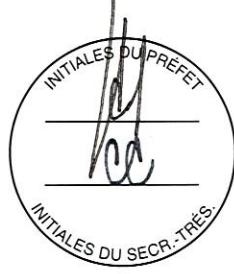
Considérant que les sommes disponibles pour l'année 2021 du PAR 2021-2023 sont déjà engagées ;

Considérant que deux citoyens de l'Île d'Orléans doivent procéder à des travaux urgents de restauration, pour lesquels ils ont déjà déposé un dossier complet, et que la somme résiduelle du PAR 2017-2019 leur permettrait de les réaliser en 2021 ;

Considérant que pour respecter les conditions du PSMMPI, la somme résiduelle du PAR 2017-2019 de 32 146 \$ financée par le MCC doit correspondre à 60% de l'aide financière disponible ;

Considérant que la contribution de la MRC doit correspondre à 40%, soit 21 430 \$;

En conséquence, sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Demande au ministère de la Culture et des Communications de transférer la somme résiduelle de 48 219,23 \$ du PAR 2017-2019 (Convention 527824) au PAR 2021-2023 (Convention 535112) après la réouverture du PSMMPI ;
- Alloue 21 430 \$ à titre de financement du transfert de la somme résiduelle du PAR 2017-2019, dont 16 073,23 \$ avait déjà été budgétée en 2019 ;
- Ajoute 5 356,77 \$ audit transfert, à même les surplus cumulés non affectés de la MRC, afin de respecter la condition du PSMMPI.

13• Inventaire des bâtiments agricoles – Demande d'ajouts

Résolution 2021-06-93

Considérant qu'à la suite de démarches entreprises par deux citoyens désirant restaurer leur bâtiment agricole, il a été constaté que ceux-ci ne figuraient pas à l'inventaire du patrimoine agricole bâti (2009-2010) ;

Considérant que ledit inventaire n'est pas exhaustif et qu'il est possible d'y ajouter des bâtiments à la suite d'une évaluation patrimoniale favorable ;

Considérant que la grange du 2704, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans et le hangar du 6526, chemin Royal à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans ont fait l'objet d'une évaluation patrimoniale reprenant la méthodologie de l'inventaire de 2009-2010 ;

Considérant les résultats favorables obtenus lors de l'évaluation patrimoniale de ces deux bâtiments ;

Considérant que seuls les biens figurant dans l'un des inventaires des bâtiments patrimoniaux de l'Île d'Orléans sont admissibles au Programme d'aide à la restauration patrimoniale de la MRC ;

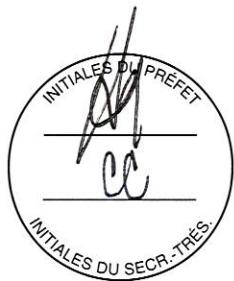
En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'ajouter à l'inventaire du patrimoine agricole bâti (2009-2010), les biens suivants :

- la grange du 2704, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;
- le hangar du 6526, chemin Royal à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans ;
- d'y intégrer les fiches d'évaluation patrimoniale de ces deux bâtiments, tel que réalisées le 15 avril 2021.

14• Entente sur la protection et la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025

Résolution 2021-06-94

Attendu que la qualité, la préservation et la mise en valeur des paysages contribuent à définir l'identité et à assurer le développement économique, social et touristique des territoires de la région de la Capitale-Nationale ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu la volonté de la MRC de L'Île-d'Orléans de contribuer au renouvellement de l'Entente régionale portant sur les paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025 ;

Attendu que les partenaires et ministères participant à l'entente actuelle ont manifesté la volonté d'être parties prenantes d'une nouvelle entente 2022-2025 ;

Attendu les actions proposées dans le cadre du renouvellement de ladite Entente, comprenant notamment la réalisation d'une phase 2 de l'étude sur la valeur économique des paysages, un événement paysage et un appel de projets ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** que :

- la MRC de L'Île-d'Orléans confirme sa contribution à la mise en œuvre de l'Entente régionale sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025, à raison de 15 000 \$ annuellement pour les années budgétaires 2022, 2023 et 2024 ;
- cette contribution de la MRC soit imputée au Fonds Région et Ruralité (FRR) ;
- cette contribution soit conditionnelle à un engagement financier équivalent des autres MRC partenaires de l'Entente ;
- le préfet, Monsieur Harold Noël, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de L'Île-d'Orléans tout document relatif au renouvellement de l'Entente régionale portant sur les paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025.

15• Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

Nous avons reçu six (6) candidatures et deux (2) candidats ont été rencontrés. Le comité de sélection, formé de la directrice, Mme Chantale Cormier ainsi que M. Simon Lemieux, urbaniste à la MRC, recommande la candidature de Mme Francesca Sanna au titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement.

Résolution 2021-06-95

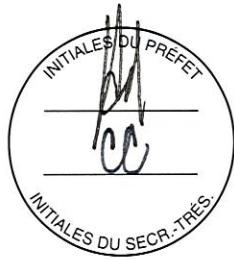
Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Francesca Sanna pour le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement, aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.

16• Garde côtière auxiliaire canadienne

Résolution 2021-06-96

Considérant que la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (GCAC) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'offrir un service bénévole de recherche et sauvetage maritime et de sensibilisation à la sécurité nautique ;

Considérant que l'unité 28 – Montmorency de la GCAC (Québec) est composé de 22 membres bénévoles et que



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

cette unité dispose d'une embarcation située à la Marina de Saint-Laurent qui dessert le chenal sud de la voie maritime et le côté nord de l'Île d'Orléans ;

Considérant que l'unité 28 – Montmorency de la GCAC (Québec) offre des services qui sont complémentaires à ceux prévus dans le Plan d'urgence et d'Intervention hors route de la MRC ;

Considérant que la MRC et la Garde Côtier Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc., désirent établir les modalités d'un partenariat de fonctionnement en patrouilles de sécurité nautique de l'unité 28 – Montmorency et les coûts applicables ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC :

- procède à la signature d'une entente de service 2021-2024 avec la Garde Côtier Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. pour l'unité 28 – Montmorency et autorise la directrice générale à signer tout document afférent ;
- alloue 3 000 \$ par année pour l'achat d'équipements nautiques et de navigation nécessaires au déploiement des services de l'embarcation de l'unité 28, à même le budget de Sécurité civile – Comité d'urgence de la MRC.

17• Achat équipements informatiques

Résolution 2021-06-97

Considérant la mise à niveau et le renouvellement de certains équipements informatiques, notamment pour le télétravail et à la suite de l'arrivée de nouveaux employés ;

Considérant la proposition **EST18533-15** de Micro-Logic datée du 2 juin 2021 ;

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'achat des équipements informatiques figurant sur la proposition **EST18533-15** de Micro-Logic au montant de 6 982 \$, plus les taxes applicables, dont :

- 1 666 \$ à même le financement octroyé à la MRC pour Accès Entreprise Québec ;
- 5 316 \$ à même le financement exceptionnel octroyé à la MRC pour contrer les dépenses supplémentaires ou assurer la relance en période de pandémie et post-pandémie en 2021 et 2022.

18• Adoption des dépenses du mois de mai 2021

Résolution 2021-06-98

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mai 2021, lesquelles s'élèvent à 579 602,27 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

19• Correspondance

19.1 Groupe Altus

La mise en place d'une méthode de paiement électronique lors du dépôt des demandes de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière devra être effective à compter de 2025.

19.2 Transport Québec

Le rapport de consultation publique du projet du nouveau pont de l'Île d'Orléans est en ligne sur la page Web du projet. Il est déposé dans l'onglet « Documentation », section « rapports ».

19.3 UPA Capitale - Côte-Nord

Une travailleuse de rang, Mme Myriam Lachance, est disponible pour apporter du support aux producteurs agricoles, peu importe la situation à laquelle ils sont confrontés.

19.4 Association des plus beaux villages du Québec

Une demande de contribution est formulée auprès de la MRC, laquelle sera traitée à la séance du mois de juillet.

20• Varia

Aucun sujet n'est ajouté.

21• Période de questions

Une question a été transmise par une citoyenne de Saint-François à la suite d'un article paru dans la revue Géo Plein Air sur le terrain de camping des Scouts de Québec. Une réponse écrite lui sera transmise ultérieurement.

22• Levée de la réunion

Résolution 2021-06-99

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h54.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 7 juillet 2021 (heure, lieu et/ou moyen de communication à confirmer).

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale



Harold Noël
Préfet